1791

1791

Resp Pjp A0078-1-

ADRESSE
DE LA MUNICIPALITÉ
DE TOULOUSE,
A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

NOSSEIGNEURS,

LA ville de Toulouſe vient de jetter les fondemens du grand édifice, dont la direction vous eſt confiée. Ses Officiers Municipaux, ſes Notables, ſont inſtallés; l'exécution de vos Décrets ſur ce point eſt conſommée.

Elle a poſé cette premiere baſe de la félicité publique, au ſein du calme dont elle n'a ceſſé de jouir depuis l'ouverture de vos Séances. Sa population, la diverſité de ſes Habitans, l'opinion de leurs intérêts, n'ont été que les foibles obſtacles qui ont cédé ſans peine à la fermeté, à la conſtance & à la modération des Citoyens actifs, que vos principes ont élevé au-deſſus de toutes les difficultés.

Envain s'eſt-on efforcé de leur montrer la Cité dans la perſpective affligeante d'un déſert abandonné par l'orgueil & l'égoïſme que le mécontentement éloigne de ſes murs; ce tableau ne les a point effrayés. Forts de votre ſageſſe & de la confiance qu'elle inſpire à tous les Français, ils ont ſu ſe dire

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE

à eux-même, qu'en préparant le bonheur de l'Etat, vous ne manqueriez pas de moyens pour conſerver à une des grandes Villes du Royaume, l'éclat, la ſplendeur & la proſpérité que les Romains, les Viſigots & les Francs lui ont ſucceſſivement procuré par les Sciences, les Lettres, le Commerce & les Arts.

Ils ne peuvent pas être trompés dans leur attente. L'empreſſement du meilleur des Rois, à concourir avec les Repréſentans de la Nation, pour faire le bonheur d'un Peuple qu'il chérit, & qui à ſon tour l'aime juſques à l'adoration, ne leur laiſſe aucune ſollicitude ſur l'avenir. Ils ſeront heureux, parce que les Repréſentans de la Nation & leur Roi veulent qu'ils le ſoient.

Vous concevez, NOSSEIGNEURS, que, pénétrés d'une idée ſi conſolante, ils ont reçu avec des tranſports de joie, & des acclamations réitérées, le ſerment que nous avons fait en leur préſence, & que les Notables ont fait auſſi.

Mais nous devons vous informer que cette eſpèce de magiſtrature, qu'ils ont exercée à notre égard, en recevant l'obligation ſacrée que vous nous avez preſcrite, a ceſſé auſſi-tôt que le dernier de nous l'a eu prononcée. A l'inſtant la Commune a élevé ſa voix pour demander de jurer en nos mains d'être fidèles à la Nation, à la Loi, au Roi, & d'employer toutes ſes forces au maintien de la Conſtitution du Royaume. C'eſt ainſi que pour rendre un hommage plus particulier à vos Décrets, elle a voulu, ſans que vous l'euſſiez exigé, ſe lier envers les Officiers, dont vous lui avez renvoyé le choix; nos Légions Patriotiques ont généreuſement ſuivi ſon exemple.

Cet accord, cet engagement réciproque vous garantiſſent, NOSSEIGNEURS, la fidélité de notre Commune; elle

s'attache avec ardeur à tous les pas que vous faites dans l'immenſe carriere de la régénération. Sa confiance & ſa fermeté vous ſuivront dans toute la durée de la marche, juſques à la perfection de l'ouvrage.

Les principes auxquels vous l'avez ramenée, ſont un depôt inviolable, que nous devons tranſmettre à nos deſcendans. Cet objet eſt déjà rempli pour la génération qui doit nous ſuccéder. Les Maîtres les enſeignent dans les écoles publiques, les pères de famille les répétent dans leurs maiſons, tous les jeunes élèves, ceux même que la raiſon éclaire à peine de ſes premiers rayons, en ſont imbus. Ils les ont ſaiſis avec toute la préciſion qu'on peut attendre d'un âge plus avancé, tant il eſt vrai que la ſource d'où dérivent vos préceptes eſt naturelle.

A la ſuite de notre inſtallation nous les avons vus, conduits par les ſages Inſtituteurs de nos deux Colléges, briguer l'honneur du ſerment civique, nous demander d'y être admis, & promettre, de ce ton naïf, qui embellit la vérité, dans la bouche des enfans, d'être fidèles à la Conſtitution, à la Nation, à la Loi & au Roi.

Les applaudiſſemens de la Commune, dans laquelle étoient mêlés les auteurs de leurs jours, nous garantiſſent qu'ils ne violeront jamais l'engagement qu'ils ont contracté. Le temps ne ſervira qu'à mieux le graver dans leurs cœurs.

Le zèle de ces jeunes Citoyens ne s'eſt point borné là; ils nous ont préſenté deux dons patriotiques, qu'ils nous ont chargés de vous offrir. Ceux du Collége Royal ont formé le leur des épargnes qu'ils ont faites ſur leurs étrennes. Ceux

de l'Esquille ont renoncé pour l'état aux Prix que la Ville est dans l'usage de leur distribuer chaque année.

Vous ne dédaignerez pas, NOSSEIGNEURS, ces deux offrandes. Les mains innocentes qui les ont portées sur l'autel de la patrie, se sont levées vers le Ciel, pour le conjurer de les rendre agréables à la Nation & au Roi, comme un heureux présage de la prospérité publique.

De ce spectacle attendrissant, nos regards & ceux des Notables, se sont portés aussi-tôt sur le tribut que la Ville doit elle-même à la Nation, qui se montrant dans toute sa grandeur, est en droit d'attendre de tous ses membres les secours nécessaires pour repousser les efforts des ennemis de la nouvelle Constitution.

L'état actuel de ses finances vous est connu. Nous avons des dettes à payer, des Atteliers de Charité à entretenir, & la caisse totalement vide. Obligés de recourir chaque jour à des emprunts, pour fournir à la subsistance d'un nombre d'ouvriers, que la Charité nous oblige d'employer à des travaux absolumens superflus, pour ne pas laisser la misere dans l'oisiveté, il ne nous est pas possible d'offrir du numéraire en don patriotique.

Le Conseil Général & la Commune ont gémi, avec nous, de l'impossibilité où nous nous trouvons de suivre à cet égard le mouvement de nos cœurs.

Deux contrats sur le Trésor-Royal l'un de cent mille livres, l'autre de cent cinquante mille, avec les arrérages de rente qui sont dûs jusques à ce jour, sont les seuls sacrifices que la Ville puisse faire à la chose publique.

Recevez ce don, NOSSEIGNEURS; & en l'acceptant avec l'adhésion de la Commune à tous vos Décrets, rendez-lui la justice de croire que l'aveu qu'elle est forcée de faire dans cette circonstance, est un tourment pour elle, par le desir dont elle est animée de contribuer de toutes ses forces & de tous ses moyens au bonheur de l'État.

Nous sommes avec un profond respect,

NOSSEIGNEURS,

Vos très-humbles & très-obéissans Serviteurs,

RIGAUD, *Maire*; BERTRAND aîné, SABATIE cadet, BABAR, ROMIGUIERES, ESQUIROL, VIGNOLLES, BRAGOUZE, MARIE, ADHEMAR, CHAULIAC, CAROL, BELLOMAYRE, St. RAYMOND-SACARIN, GARY, MALPEL, CASTAING, BOUBÉE, *Officiers Municipaux*, en exécution du délibéré pris en Conseil général, tenu le lendemain de l'installation de la Municipalité.

A TOULOUSE,

De l'Imprimerie de Me. JEAN-FLORENT BAOUR, Scelleur en la Chancellerie, Imprimeur de la Municipalité, rue St. Rome.

BIBLIOTHÈQUE TOULOUSE

Recevez ce don, NOSSEIGNEURS; & en l'acceptant avec l'adhésion de la Commune à tous vos Décrets, rendez-lui la justice de croire que l'avenir qu'elle est forcée de faire dans cette circonstance, est un tourment pour elle, par le désir dont elle est animée de contribuer de toutes ses forces & de tous ses moyens au bonheur de l'Etat.

Nous sommes avec un profond respect,

NOSSEIGNEURS,

Vos très-humbles & très-obéissans Serviteurs,

RIGAUD, Maire; BERTRAND aîné, SABATIE cadet, BABAR, ROMIGUIERES, ESQUIROL, VIGNOLLES, DRAGOUZE, MARIE, ADHEMAR, CHAULIAC, CAROL, BELLOMAYRE, & RAYMOND-SACARIN, GARY, MALPEL, CASTAING, BOUBEE, Officiers Municipaux, en exécution du délibéré pris en Conseil général, sous le lendemain de l'installation de la Municipalité.

A TOULOUSE,

De l'Imprimerie de M°. Jean-Florent BAOUR, Seelleur en la Chancellerie, Imprimeur de la Municipalité, rue St. Rome.